

## Si les coupables ne sont pas punis, la victime est pénalisée. 13

Soumis par Stéphane

14-02-2011

Dernière mise à jour : 14-02-2011

« Le succès de l'ensemble de ces idées et pratiques plaçant la victime au centre de la justice pénale peut aussi s'expliquer par un mouvement social plus général. Les travaux de Jean-Michel Chaumon (1) illustrent cette approche. Après avoir publié une étude remarquable sur le statut des victimes de l'Histoire (2), il interroge sur la concomitance entre la revalorisation de ce statut et celui des victimes d'acte de délinquance. Il y voit l'une des manifestations d'une tendance sociale lourde faisant de la posture de la victime le moyen le plus efficace pour faire valoir ses droits et prétentions. »

(1). Jean-Michel Chaumon, « Du culte des héros à la concurrence des victimes », Montréal, Criminologies, vol. 33, n°1, 2000, pp. 167-183.

(2). Jean-Michel Chaumon, La concurrence des victimes. Génocides, identité, reconnaissance, Paris, La Découverte, 1997.

(Il n'y a pas de peine juste, Guy Casadamont et Pierrette Poncela, Odile Jacob, 2004, p. 92)